

pour que 22 escadrons de cavalerie et 4 régiments d'infanterie concourent le 1^{er} mai au maintien de l'ordre public et au respect de la loi.

M. Leprieux, préfet de police, a en ses longues conférences avec M. Laurent, secrétaire général de la préfecture, M. Mouquet, directeur général des recherches, et M. Tourny, directeur de la police municipale.

Ces Messieurs ont arrêté en principe les mesures d'ordre pour la journée du 1^{er} mai. On sait déjà que la manifestation du Bois de Boulogne sera autorisée, mais que toute marche en cortège sur Paris sera interdite. Les brigades de réserve seront massées dans toutes les places et les boulevards parisiens et des sommations seront faites.

En dehors des effectifs disponibles de la garnison de Paris, de la garde républicaine, des gardiens de la paix et des pompiers de la ville, le préfet a mobilisé quatre régiments d'infanterie et six escadrons de cavalerie : au total : 14 000 hommes et 4 000 chevaux.

Le Bois sera entouré de nombreuses patrouilles de fantassins et de cavaliers. Il sera expressément recommandé aux soldats, tout en gardant le plus grand calme de réfréner et de fermer toute déprédation dont ils seraient ému.

Le scandale des liquidations

M. l'abbé Ackermann, professeur au collège Stanislas, qui fut l'un des propriétaires de l'Immeuble de la rue de Valenciennes, 32, rue de Montcau, a été entendu par M. Albanet, juge d'instruction.

Il a expliqué au magistrat comment la Société Saint-Marie, qui avait revendiqué l'immeuble, avait perdu son procès.

La liquidation mise en vente à la barre du Tribunal de la Seine, le 28 juin 1907, fut rachetée par la Société civile de Montcau. Le prix de l'immeuble fut payé à Duez ; on ne sait ce qu'il en est fait.

Lundi, M. Albanet entendit M. l'abbé Ackermann, président de la Société de Montcau.

Traîtres

La loi de 1897 sur l'instruction contra-hétoire, ne permettant pas d'interroger l'inculpé avant qu'il ait un avocat, l'interrogatoire de M. Bonnard, le 28 février, se passa dans un silence à quelque peu étrange, hier et aujourd'hui.

La Société a, par contre, continué son enquête. Elle est persuadée que le soldat colonial Rogna a livré quelques pièces incriminées à l'agent d'espionnage allemand.

L'ami du colonel Lanterner, Berthe Landau qui habite rue de Valenciennes, 89, rue d'Angoulême, a raconté qu'elle avait rompu avec l'artilleur lorsqu'elle était perdue que celui-ci s'occupait d'espionnage.

Le 26 janvier dernier, en effet, elle recevait une lettre de l'artilleur la priant de lui retirer à la poste certaine somme de la République, une lettre portant comme adresse quatre initiales et de la lui expédier aussitôt à la Forêt.

Elle retourna la missive indiquée qui venait d'Allemagne et était timbrée de Berlin. Mais, curieuse, elle ne trouva que quatre lignes suivantes écrites à la machine à écrire et portant une signature en allemand :

Envoyez ce qui est convenu. Très intéressé. On verra ensuite.

Berthe Landau expédia cette lettre à Lanterner. Mais, en ce temps, elle lui fit dire qu'elle désirait connaître tout rapport avec lui, ne voulant pas être mêlée à des histoires louches.

Le lieutenant de vaisseau Lair condamné

CONSEIL DE GUERRE MARITIME DE TOULON

La séance tenue à 11 h. 45 et reprise à 2 heures, débute par la lecture de la déposition de M. Lair, qui paraît étonné à son tour d'un jugement rendu, occasion d'abord par le mort de sa femme, puis de la mort de son fils ; elle est empreinte d'une grande tristesse.

Le début des témoins continue sans incident. M. de Courcy, sous-préfet de Brive, approuva certainement le document le plus complet, le plus typique qu'il soit pour totaliser la conscience des juges.

Informé des par ses fonctions de sous-préfet, de l'arrestation de Lair, il se rendit aussitôt au poste central de police et dès qu'il vit l'accusé, lui fit trois vivements impressionnés par son aspect, un tel physique ne pouvait tromper un médecin, dit-il, et tout de suite le médecin reparut en motif. Le Dr Gourcy, qui fut l'inspecteur des sautes de Lair, a été longuement examiné et a eu de son devoir de réconforter, car il en avait grand besoin, après la tentative de suicide que les agents de la brigade mobile purent empêcher grâce le brutalisme pour lui arracher son arme.

En s'efforçant de percer l'impressionnant problème psychologique qu'il présentait, le docteur Gourcy, qui fut l'inspecteur des sautes de Lair, a retrouvé chez Lair tous les signes d'irresponsabilité.

On arrive à la plaidoirie qui dura près de trois heures.

Le Conseil s'est ensuite retiré pour la délibération qui s'est prolongée plus d'une heure et a rendu un jugement condamnant l'inculpé Lair à la réclusion et à la déportation en France pour détournement de la somme dont il était comptable et pour absence illégale. C'est la condamnation pure et simple du premier jugement.

Une foule énorme attendait le prononcé du jugement. On attendait généralement à l'aspect de la loi de justice, mais le gouvernement ne modifia pas son attitude au sujet des incriminés, et que le préfet pouvait faire. La délegation du Conseil municipal de Marseille.

Les inscrits de Marseille

Le ministre de l'Intérieur a fait connaître au préfet des Bouches-du-Rhône le gouvernement ne modifia pas son attitude au sujet des inscrits marseillais, et que le préfet pouvait faire. La délegation du Conseil municipal de Marseille.

elle la même réponse que celle qu'il avait faite à la députation du Conseil général.

La situation sur les quais est toujours calme. Tous les pêcheurs partent à leur heure réglementaire, soit avec des équipages d'inscris, soit avec des équipages mixtes.

Le nombre des plaintes déposées actuellement par les commandants de navires contre les marins déserteurs est de 500 environ.

Les minurs et les inscrits en grève ont vu la continuation de la grève.

Un incident qui s'est produit à bord du vapeur *Suzette-Francaise* n'a pas eu de suite. L'équipage a regagné le bord, et la vapeur est partie pour sa destination.

M. Rivelli

payé, de l'inscription maritime

M. Rivelli a été rayé aujourd'hui des contrôles de l'inscription maritime de Marseille par application du dernier paragraphe de l'article 15 de la loi du 2 décembre 1892.

Tout individu inscrit, soit à titre provisoire, soit à titre définitif, qui, hors d'un cas de force majeure, restera trois années sans avoir été rayé d'office des matricules de l'inscription maritime.

M. Rivelli n'aurait pas fait de navigation professionnelle.

Des poursuites seront exercées contre les grévistes qui ont pénétré à bord du vapeur *Suzette-Francaise* pour tenter de débarquer l'équipage de ce vapeur.

Chronique électorale

Les ballottages

Marseille

On connaît enfin la situation électorale de la 4^e circonscription de Marseille, dans laquelle M. Brisson est en ballottage.

M. L. Roux, unifié, 1 707 voix, s'est désisté en faveur de M. Brisson, qui a obtenu 4 848 voix. Celui-ci se trouve donc en présence de M. Brion, progressiste, 4 040 voix, le quatrième candidat, M. Tressand, unifié, 1 465 voix, se retirant purement et simplement.

La ballote va être ébauchée si l'on en croit les décisions prises par les inscrits marseillais de faire campagne contre le président de la Chambre.

Pau

Dans la 1^{re} circonscription de Pau, contre M. François de Gantaut-Biron, 6 486 voix, frère du député sortant qui ne se représente pas, le candidat M. Chapuis, radical-socialiste, 3 732 voix, pour lequel s'est désisté M. Ducazing, 3 667 voix.

Agen

M. Dausson, député sortant de l'arrondissement d'Agen, qui a été moins favorisé au scrutin du 24 avril que son concurrent radical-socialiste, M. Jules Cota, se retire et engage les électeurs à voter au second tour non pour M. Cota, mais pour le docteur Delcor, conseiller général du canton de Prayssas, républicain modéré, dont les électeurs ont refusé la candidature pour le scrutin de ballottage.

Montpellier

M. Pech, candidat radical-socialiste dans la 1^{re} circonscription de Béziers, s'étant retiré de la lutte, les affiliés ont tenu une réunion pour désigner un candidat.

M. Niel ayant refusé toute candidature posée dans de telles conditions, le Congrès a décidé le choix de M. Varenna, député sortant du Puy-de-Dôme, battu au premier tour de scrutin par un radical-socialiste. Une députation a été envoyée à M. Varenna pour l'informer de cette décision.

Toulouse

Dans la 1^{re} circonscription, M. Paul Fournès, adjoint au maire radical-socialiste, et M. Paul Deffa, libéral, se représentent au second tour de scrutin contre M. Bedouce, socialiste unifié, député sortant. Dans la 2^e circonscription, M. Louis Ebelot, avocat, s'est désisté en faveur du candidat du parti radical-socialiste, M. Alexandre Mary, socialiste indépendant, se retirant purement et simplement, et M. Gabriel Prévot, socialiste unifié, maintient sa candidature contre M. Couderc, député sortant, radical-socialiste, arrivé en tête au premier tour.

Marmande

M. Jacques Chaumic, député sortant, aura pour seul concurrent, le 8 mai prochain, M. Soustrier, qui est classé second parmi les six candidats qui étaient tout d'abord mis en ligne.

C'est une première victoire. Ces 13 500 électeurs ont voté dans la pleine indépendance de leur conscience, et leurs votes ont été libérés par un fait de plein droit.

Dans cette majorité, 9 250 voix se sont rangées autour de moi.

C'est sur eux, sur leur dévouement, sur leur activité, sur leur instigable propagande que je compte pour assurer au prochain scrutin la victoire définitive.

Je reste sur la brèche, confiant en votre clairvoyance, en votre énergie, en votre persévérance.

Que tous ceux qui veulent anéantir d'affranchir notre belle circonscription de l'oppression du bloc s'efforcent de se réunir autour de moi. Je aurai le défendre.

Saint-Yrieix

M. Boutard, député sortant, se retirant de la lutte, M. Roux, vice-président du Conseil général de la Haute-Vienne et maire de Saint-Yrieix, se présente au scrutin de ballottage du 8 mai prochain, dans l'arrondissement de Saint-Yrieix. Il a fait hier sa déclaration de candidature à la préfecture.

Blois

M. Pierre-Berger, député sortant, radical, a décidé de se représenter au scrutin

de ballottage dans l'arrondissement de Vendôme.

D'autre part, M. Barillet, républicain libéral, maintient sa candidature.

Le socialiste Alphonse Rivière, qui arrive en tête du ballottage, bénéficiera des voix de M. Johannot, radical indépendant. Ce dernier, en effet, se désiste en sa faveur.

On annonce une nouvelle candidature, celle de M. Sihou, architecte, candidat des aspirations prolétariennes.

Dans l'Ailier

A Montluçon (1^{er} circ.). M. Thivrier, député sortant, socialiste, et M. Martonot, progressiste, restent seuls en présence.

A Montluçon (2^e circ.). M. Lamoureux, radical-socialiste, resta seul candidat contre M. Constant, député sortant, socialiste.

À Lapalisse, le parti radical-socialiste continue la lutte avec un nouveau candidat, M. Roux, conseiller général, maître de Cusset, qui remplace M. Regnier, député sortant, radical-socialiste.

Suivant une dépêche de Moulins, des démarches ont été faites pour M. Zévasta, socialiste indépendant, député sortant de Gronoble, pour l'engager à poser sa candidature dans la 1^{re} circonscription de Moulins, contre M. Mille, député sortant, socialiste unifié. M. Zévasta est originaire de Moulins.

Dans le Pas-de-Calais

Dans la 1^{re} circonscription d'Arras, M. David, ancien inspecteur primaire, radical-socialiste, qui a obtenu 3 608 voix, se désiste en faveur de M. Briquet, socialiste unifié.

Trois candidats se trouvent en présence pour le scrutin de ballottage : M. Rose, député sortant, progressiste, qui a obtenu 7 600 voix ; M. Caron, candidat de concentration républicaine, 5 067, et M. Briquet, 5 908.

Dans l'arrondissement de Montreuil, M. Avance, radical-socialiste, se retire de la lutte.

Restent deux candidats :

Le docteur Morin, républicain de gauche, avec 7 759 voix ; M. Froissart, libéral, 7 669 voix.

Boulogne (1^{er} circ.). — M. Myrens, socialiste unifié, 3 122 voix, malgré les dirigeants de son parti (Basly, Lamendin et autres F.F.), maintient sa candidature contre le F.F. 3^e Lemaître.

Boulogne (3^e circ.). — Georges Adam, radical, doublure de Lemaître, désespéré, se retire. C'est le succès certain pour Charles de France.

Dans les Alpes-Maritimes

Grasse (2^e circ.). — Le contre-amiral Fieron fait publier le manifeste suivant : AUX ELECTEURS DE LA CIRCONSCRIPTION CANNES-ANTIBES-VALLAUBIS

Les urnes ont parlé. Elles me donnent 894 voix. A ces amis dévoués, j'en vois tous mes remerciements. J'avais espéré mieux, mais je ne m'étais pas attendu à ce résultat. De la part de mes amis, j'ai reçu de nombreuses lettres de félicitation. Je ne puis que vous remercier de ce que vous avez fait pour moi. J'ai répondu que je ne pouvais pas abandonner ni mon drapier ni les autres gens qui m'ont placé dans ce poste. Mon infirmité vient de ce que, les libéraux n'ont pas cette discipline qui caractérise les autres partis. On hésite, on doute de ses propres forces et finalement on se retire. Les distraits ont jusqu'à 8 mai pour se ressaisir, se compléter à nouveau. Ils peuvent discuter paisiblement entre eux, chez eux, mon programme d'économie sociale et de leur donner leur avis. Je n'ai rien de secret et je suis tout à fait ouvert. Je n'ai rien de secret et je suis tout à fait ouvert. Je n'ai rien de secret et je suis tout à fait ouvert.

Cour d'assises de la Creuse

Le procès des recenseurs de Delannay s'est terminé, après une longue délibération du jury, par un verdict affirmatif avec admission des circonstances atténuantes.

La Cour condamne : Chevillard à quinze mois de prison, Baudet à deux ans, Nicolas à un an. Statués sur les conclusions de la partie civile, la Cour décide la restitution des objets classés au ministère de l'Instruction publique et de ceux appartenant aux particuliers à leurs propriétaires.

A Reims

Le 14 février dernier, vers minuit, un nommé Stevian s'introduisit par effraction dans le Petit Séminaire désaffecté de Reims et y déroba trois chasubles, une aube et deux crucifix.

La Chambre des appels correctionnels a condamné le peine de six mois de prison prononcée par le tribunal correctionnel de Reims.

Six nouvelles arrestations au Chambon-Fegerolles

Après une minutieuse enquête sur les incidents de dimanche, les agents de la Sûreté ont arrêté, hier soir, cinq individus qui seraient les principaux auteurs du pillage et de l'incendie de la mairie du Chambon-Fegerolles. Les nommés Claudius Franc, âgé de 26 ans ; Noël, 19 ans, pompier ; Jérôme, dit Théodore, 16 ans, menuisier ; Victor Housset, 17 ans, métallurgiste. Un cinquième individu a donné un sursis qui n'a pu être encore contrôlé. Enfin un nommé Blondin, 20 ans, forgeron, a été appréhendé par le maire de Chambon-Fegerolles, M. Carven, commissaire spécial, et le maréchal des logis Château, lorsqu'ils tentaient de faire fuir le meurtrier de Stevian, et d'éteindre le feu. Le Parquet aurait déjà recueilli des aveux de certains inculpés.

CLOCHER RÉPARÉ

L'an dernier, un ouragan avait emporté la croix du clocher d'Audoubert (Doubs), et gravement endommagé la flèche de l'église.

La municipalité, échauffée à l'opinion publique, a fait exécuter ces réparations aux frais de la commune. La nouvelle croix vient d'être élevée par le maître de Surlieu, architecte de Montbelliard, et Butsch, entrepreneur à Belfort.

Ça et là

Morts d'hier

Le général Frenetier, grand-officier de la Légion d'honneur, 80 ans. — Le colonel en retraite Morrou, officier de la Légion d'honneur, à Tours. — Le comte de Montcaumon, député sortant de la 1^{re} circonscription de Paris. — M. le lieutenant-colonel d'artillerie coloniale Trélat, chevalier de la Légion d'honneur, 51 ans, à Cherbourg.

Légion d'honneur

L'Official a publié un décret présidentiel nommant le vice-amiral Pégibaud, membre du Conseil de l'Ordre de la Légion d'honneur, en remplacement du vice-amiral Puch, décédé.

Rectification

M. Meunoury, élu dimanche député d'Euro-Loir, prie de déclarer qu'il n'est pas radical, mais républicain de gauche.

Nouvelles candidatures

Nevers (1^{er} circ.). — M. Emile-Henri Usquin, professeur de langues vivantes, demeurant à la Croix-de-Garebixy, a fait sa déclaration de candidature.

M. Uguin se présente comme républicain-démocrate-socialiste.

M. Chevineau, ancien maître socialiste-revolutionnaire de Nevers, conseiller d'arrondissement, se présente également.

La visite du prince de Monaco et le Vatican

Le Journal des Débats publie l'information suivante :

Rome, 29 avril. — Le cardinal Merry del Val a transmis aujourd'hui à tous les représentants du Saint-Siège à l'étranger une note de protestation au sujet de la visite du prince de Monaco à Rome.

La note rappelle que tous les chefs d'Etat catholiques ayant des rapports avec le Souverain Pontife, ont le devoir, dans l'état de choses existant à Rome depuis 1870, de ne pas concourir, par leur présence, à la violation flagrante de la liberté du pontificat. Ce devoir, ajoute la note, a été reconnu constamment par tous les chefs d'Etat, sauf un seul, M. Louis Et, cependant, beaucoup d'entre eux pouvaient être tentés par des motifs de parenté ou d'alliances politiques à agir autrement.

Ces actes, aussi odieux que stupides, ont provoqué l'indignation unanime de toute la population.

Cette note sera communiquée par les représentants du Saint-Siège aux ministres des Affaires étrangères des gouvernements auprès desquels ils sont accrédités.

Les voleurs d'églises

Cour d'assises de la Creuse

Le procès des recenseurs de Delannay s'est terminé, après une longue délibération du jury, par un verdict affirmatif avec admission des circonstances atténuantes.

La Cour condamne : Chevillard à quinze mois de prison, Baudet à deux ans, Nicolas à un an. Statués sur les conclusions de la partie civile, la Cour décide la restitution des objets classés au ministère de l'Instruction publique et de ceux appartenant aux particuliers à leurs propriétaires.

Le lieutenant de vaisseau Lair

CONSEIL DE GUERRE MARITIME DE TOULON

La séance tenue à 11 h. 45 et reprise à 2 heures, débute par la lecture de la déposition de M. Lair, qui paraît étonné à son tour d'un jugement rendu, occasion d'abord par le mort de sa femme, puis de la mort de son fils ; elle est empreinte d'une grande tristesse.

Le début des témoins continue sans incident. M. de Courcy, sous-préfet de Brive, approuva certainement le document le plus complet, le plus typique qu'il soit pour totaliser la conscience des juges.

Informé des par ses fonctions de sous-préfet, de l'arrestation de Lair, il se rendit aussitôt au poste central de police et dès qu'il vit l'accusé, lui fit trois vivements impressionnés par son aspect, un tel physique ne pouvait tromper un médecin, dit-il, et tout de suite le médecin reparut en motif. Le Dr Gourcy, qui fut l'inspecteur des sautes de Lair, a été longuement examiné et a eu de son devoir de réconforter, car il en avait grand besoin, après la tentative de suicide que les agents de la brigade mobile purent empêcher grâce le brutalisme pour lui arracher son arme.

En s'efforçant de percer l'impressionnant problème psychologique qu'il présentait, le docteur Gourcy, qui fut l'inspecteur des sautes de Lair, a retrouvé chez Lair tous les signes d'irresponsabilité.

On arrive à la plaidoirie qui dura près de trois heures.

Le Conseil s'est ensuite retiré pour la délibération qui s'est prolongée plus d'une heure et a rendu un jugement condamnant l'inculpé Lair à la réclusion et à la déportation en France pour détournement de la somme dont il était comptable et pour absence illégale. C'est la condamnation pure et simple du premier jugement.

Une foule énorme attendait le prononcé du jugement. On attendait généralement à l'aspect de la loi de justice, mais le gouvernement ne modifia pas son attitude au sujet des incriminés, et que le préfet pouvait faire. La délegation du Conseil municipal de Marseille.

Les inscrits de Marseille

Le ministre de l'Intérieur a fait connaître au préfet des Bouches-du-Rhône le gouvernement ne modifia pas son attitude au sujet des inscrits marseillais, et que le préfet pouvait faire. La délegation du Conseil municipal de Marseille.

Echos de partout

Le ministre de la Guerre a désigné le général Prhota, commandant la 1^{re} division de cavalerie, et le général de brigade Mazzi, commandant l'Ecole d'application de cavalerie de Souvigny, pour assister aux fêtes du Jubilé de l'Ecole de cavalerie de Saint-Petersbourg, qui doivent avoir lieu à partir du 1^{er} mai prochain.

M. Barhou a accepté la présidence d'honneur des Compagnies nationales de la Croix-rouge et du patronage des libérés et des enfants traités en justice qui doivent se tenir à Rennes pendant la vacance de la Pentecôte.

M. Maurice, ingénieur en chef de 1^{re} classe, est nommé directeur d'Ecole d'application de génie maritime en remplacement de M. Dupont, ancien chef de cabinet de M. Thomson, qui servira dans l'industrie.

M. l'abbé Tessin, curé de Plézel-du-Roye (Oise), vient d'être nommé membre du jury de l'Exposition d'horticulture, qui s'ouvrira à Paris le 31 mai.

La grande fête mutualiste de l'Association nationale des sœurs-mères de la Bretagne aura lieu, à Saint-Brieuc, le 1^{er} mai prochain.

La famille royale de Danemark a rendu visite au roi et à la reine de Suède et à leur fils, le prince héritier de Suède, à Nice dans la matinée d'hier.

Le roi et la reine de Suède ont allé à leur tour visiter le roi et la reine de Danemark, à la villa de la Chapelle, le 1^{er} mai.

A l'Académie des sciences

morales et politiques

M. Colson, inspecteur général des ponts et chaussées, conseiller d'Etat, a été élu, cette après-midi, membre de l'Académie des sciences, morales et politiques, section d'économie politique, statistique et finances, en remplacement de M. Cheysson, décédé.

Sont attribués...

Le Journal Officiel publie une série de décrets concernant la répartition de Fabricius, de 132 communes de la Haute-Marne, et de 13 communes de la Mayenne.

ODIEUSE PROFANATION

A Vinault (Loir-et-Cher), des malfaiteurs ont brisé, pendant la nuit, une croix qui s'élevait sur la route, non peu avant l'entrée du bourg. Cet acte, aussi odieux que stupide, a provoqué l'indignation unanime de toute la population.

Une cérémonie de réparation aura lieu demain.

L'officier autrichien Hofrichter avec son crime

Les aveux de Hofrichter occupent tous les journaux, lesquels expriment leur satisfaction que l'affaire soit enfin éclaircie et tous les esprits levés.

M. Hofrichter a subi, à la direction de la police, un interrogatoire sur les contradictions de ses précédents dépositions. L'interrogatoire a eu lieu hier soir. On cherche à établir si elle a eu connaissance ou non de l'acte de son mari.

Le tribunal a décidé qu'elle aurait à rester provisoirement à la disposition de la justice pour que l'instruction pût se compléter, et qu'elle passerait cette nuit-dans les locaux de la police.

C'est demain seulement qu'il sera décidé s'il y a lieu de l'inculper de ce crime.

La peine prévue pour le crime de Hofrichter est la condamnation à mort.

Une nouvelle instruction a été ouverte contre le pharmacien Appel, parent de Hofrichter, accusé de lui avoir sciemment fourni du cyanure de potassium. On se perd en conjectures sur les raisons qui ont pu motiver l'aveu si tardif d'Hofrichter. On suppose qu'en le faisant, il espérait obtenir des circonstances atténuantes.

La loterie des millions

Il a été procédé, ce matin, dans la salle des Bureaux du Crédit foncier de France, au tirage de la Loterie pour un groupement d'œuvres de bienfaisance.

Le numéro 830, série 98, gagne un million.

Le numéro 3140, série 01, gagne deux cent mille francs.

Le numéro 302, série 7, gagne cent mille francs.

Les cent numéros suivants gagnent mille francs :

Série N°	Série N°	Série N°	Série N°
1	2 330	80	43 547
2	10 992	81	50 794
3	15 118	82	57 041
4	19 244	83	63 288
5	23 370	84	69 535
6	27 496	85	75 782
7	31 622	86	82 029
8	35 748	87	88 276
9	39 874	88	94 523
10	43 999	89	100 770
11	48 125	90	107 017
12	52 251	91	113 264
13	56 377	92	119 511
14	60 503	93	125 758
15	64 629	94	132 005
16	68 755	95	138 252
17	72 881	96	144 499
18	77 007	97	150 746
19	81 133	98	156 993
20	85 259	99	163 240
21	89 385	100	169 487
22	93 511	101	175 734
23	97 637	102	181 981
24	101 763	103	188 228
25	105 889	104	194 475
26	110 015	105	200 722
27	114 141	106	206 969
28	118 267	107	213 216
29	122 393	108	219 463
30	126 519	109	225 710
31	130 645	110	231 957
32	134 771	111	238 204
33	138 897	112	244 451
34	143 023	113	250 698
35	147 149	114	256 945
36	151 275	115	263 192
37	155 401	116	269 439
38	159 527	117	275 686
39	163 653	118	281 933
40	167 779	119	288 180
41	171 905	120	294 427
42	176 031	121	300 674
43	180 157	122	306 921
44	184 283	123	313 168
45	188 409	124	319 415
46	192 535	125	325 662
47	196 661	126	331 909
48	200 787	127	338 156
49	204 913	128	344 403
50	209 039	129	350 650
51	213 165	130	356 897
52	217 291	131	363 144
53	221 417	132	369 391
54	225 543	133	375 638
55	229 669	134	381 885
56	233 795	135	388 132
57	237 921	136	394 379
58	242 047	137	400 626
59	246 173	138	406 873
60	250 299	139	413 120
61	254 425	140	419 367
62	258 551	141	425